

Deuxième séance, mercredi 3 septembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Projet de décret N° 75 relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Mandat MA4006.07 Nicole Aeby-Egger/Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet/Michel Zadory/Gilles Schorderet/Werner Zürcher/Pierre-André Page/Gilbert Cardinaux/Roger Schuwey/Alfons Piller (classification des fonctions des infirmiers/infirmières); prise en considération. – Projet de décret N° 72 relatif à l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 73 modifiant la loi sur les finances de l'Etat; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Postulat P2027.08 Jean-Claude Rossier/Pierre-André Page (encourager la garde des enfants au sein de la famille); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 104 député-e-s; absents: 6.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Michel Buchmann, Charles de Reyff, Jean-Pierre Dorand, Hugo Raemy, Albert Studer et Katharina Thalmann-Bolz.

M^{mes} et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Erwin Jutzet, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. Cette journée revêt un caractère tout particulier pour l'un de nos collègues et je souhaite, au nom de tous les députés du Grand Conseil, un joyeux anniversaire à M. le Député et également scrutateur de notre parlement, Werner Zürcher. Je le prie de bien venir vers moi afin qu'il reçoive une petite attention. Bon anniversaire Werner!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et M. *Christoph Rohrer, Deborah Bruggmann, Géraldine Auberson et Mélanie Maillard.*

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames et Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. Félicitations et bravo! (*applaudissements!*)

Projet de décret N° 75

relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique¹

Rapporteur: **Charly Haenni** (PLR/FDP, BR).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de décret relatif à l'octroi pour la période 2008–2011 des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique va surtout nous permettre d'en savoir un peu plus sur la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale. Est-il nécessaire de rappeler que pour notre canton la NPR remplace désormais les aides LIM et l'arrêté Bonny. Ainsi, à l'avenir, on parle de mesures et non plus de zones et, dans ce cadre-là, nous avons également pris connaissance du montant alloué par la Confédération, qui se monte à 11 millions pour la durée du programme cantonal pluriannuel 2008–2011. Ne voulant pas jouer le calife à la place du calife, je laisserai M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, en charge de l'économie, vous parler du programme et de ses six axes principaux. Permettez-moi de vous dire que les membres de la commission parlementaire se sont inquiétés de savoir quelle était la flexibilité dans la répartition du financement; autrement dit, quelle est la marge de manœuvre du canton? Merci à M. le Commissaire de donner également sa position. Je précise également que le Conseil d'Etat peut prolonger d'une année la période d'utilisa-

¹ Message pp. 1574ss.

tion du crédit d'engagement, autrement dit, jusqu'en 2012.

Enfin, nous avons débattu de l'opportunité des critères qu'utilisera la commission des mesures d'aide en matière de promotion économique, autrement dit, l'organe de référence pour les projets NPR. Le débat s'est notamment focalisé sur le critère stipulant que le projet satisfait aux normes écologiques et sociales. Certains eussent préféré que ce critère soit impératif. A noter que nous n'avons pas éludé le débat sur l'avenir des structures régionales. Et là, nous sommes dans l'attente du rapport du professeur Pasquier qui devrait nous apporter quelques pistes.

C'est avec ces considérations qu'au nom de la commission parlementaire, je vous invite à entrer en matière sur ce projet de décret, tout en précisant que, s'agissant d'une dépense brute et périodique supérieure à la limite légale, le projet devra faire l'objet d'un vote à la majorité des membres du Grand Conseil selon les articles 140 et 141 de notre loi sur le Grand Conseil.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est également penchée sur ce projet de décret qu'elle vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter.

Le Commissaire. Fribourg n'est pas le canton attractif que l'on croit! Cette constatation d'un ancien professeur d'économie de notre *Alma Mater Friburgensis* ne surprend pas car ce constat n'est pas nouveau. Il est, en effet, connu que le revenu cantonal par habitant autant que le PIB du canton sont bas. Ces critères placent le canton de Fribourg parmi les cantons les moins performants. Il est également correct de constater qu'aucun des principaux secteurs d'activité du canton en termes d'emploi représente une forte compétitivité. Seul 5% de l'emploi total du canton de Fribourg est actif dans les secteurs considérés comme particulièrement performants. Oui, vous avez raison, M. le Professeur, notre canton a du potentiel d'amélioration. Mais je ne suis pas d'accord avec l'une de vos conclusions stratégiques selon laquelle le canton de Fribourg serait le canton miraculeux de la Suisse occidentale s'il ne savait qu'imiter le canton de Schwyz et de devenir le paradis fiscal de la Suisse occidentale. Même si le Conseil d'Etat est prêt à vous faire des propositions qui visent vraiment dans cette direction; vous en allez discuter tout à l'heure avec M. le Directeur des finances. Je suis d'avis qu'il faut exploiter les potentiels du canton et profiter de ses atouts de façon ciblée. Cela signifie qu'en premier lieu, il faut se concentrer sur ses forces. Le professeur Gugler le dit de manière très claire: «*Les résultats prometteurs du canton dans divers domaines tels que ceux de la création d'emplois et d'entreprises, de l'innovation et de la croissance démographique sont à considérer comme d'importants leviers de développement économique.*» L'innovation est alors un élément crucial pour le bon positionnement économique du canton de Fribourg et pour améliorer la compétitivité de l'économie fribourgeoise. C'est dans ce contexte-là que la nouvelle politique régionale se présente. La NPR est caractérisée par des objectifs essentiels: innovation, valeur ajoutée, création de

places de travail et collaboration au-delà des limites institutionnelles et territoriales. La NPR sera donc un catalyseur important pour la croissance économique qualitative de nos régions et du canton.

M. le Rapporteur vous l'a dit, le cadre financier est tel que le Conseil d'Etat, malgré la décision du Conseil fédéral de ne nous accorder que 11 millions de francs, est prêt à vous proposer un montant de 24 millions de francs. Cela signifierait que pour les quatre ans, nous aurons 34 millions de francs à disposition, donc 8,5 millions par an.

Je n'aimerais pas entrer trop dans les détails du contenu. La base de toute la NPR du canton de Fribourg est définie dans la convention-programme qui concrétise le programme cantonal pluriannuel développé en étroite collaboration avec le SECO. Dans ce contexte, je peux répondre à la question de M. Haenni: en fait, la Confédération nous a défini un cadre assez strict et on doit en premier lieu et en principe respecter ce qu'on a défini dans le cadre de cette convention-programme. Chaque année, il y aura une évaluation mais on aura quand même une certaine marge de manœuvre, notamment à cause de l'argent supplémentaire que le canton verse, pour faire des changements entre les différents domaines. J'aimerais vous dire qu'il y a trois stratégies à respecter: la stratégie cantonale, là où va plus grande masse de l'argent, la stratégie intercantonale et la stratégie transfrontalière.

La stratégie cantonale comprend six axes d'action:

1. La stratégie d'innovation scientifique et technologique. Là, il s'agit de créer des clusters et de créer un pôle scientifique et technologique.
2. Les mesures de soutien à l'innovation. Là, nous espérons recevoir une grande partie de projets innovants des régions.
3. Les énergies nouvelles et l'écologie industrielle.
4. Le tourisme et le patrimoine. Dans ce contexte, je me permets de donner déjà une réponse à M. le Député Ruedi Vonlanthen qui a déposé une question dans ce contexte-là: est-ce que le canton peut recevoir l'argent de la Confédération dans ce contexte pour le secteur du tourisme? J'ai dit très clairement que la Confédération nous a fait part qu'on ne pourrait pas utiliser cet argent tant qu'il n'y aurait pas un concept ou une stratégie claire pour le tourisme. Je peux vous dire que l'Union fribourgeoise du tourisme a bien travaillé pendant l'été et, dans une semaine, elle présentera son premier projet de vision 2020–2030 et des propositions de stratégie à la commission, à la CAPE, où on aura une discussion approfondie sur cette question-là. Je suis donc très confiant qu'on aura cette stratégie à disposition à la fin de l'année.
5. La politique foncière active. C'est vraiment la grande partie où va l'argent consacré pour cet axe. Nous le soulignons à chaque occasion, c'est un problème majeur qui risque de freiner complètement tous nos efforts de promotion économique. Il y a deux semaines, vous avez vu que Chiquita a décidé de transférer ses quartiers de direction pour l'Eu-

rope d'Antwerpen en Belgique en Suisse, à Rolle sur l'Arc lémanique, dans un bâtiment bien équipé et libre. Cela dépend aussi de cette politique foncière active du canton de Vaud et des communes vaudoises. Chez nous, d'une part, nous ne disposons pas de suffisamment de locaux administratifs et, d'autre part, il y a un manque cruel de terrains industriels disponibles au bon endroit.

6. La réforme des structures régionales. M. le Rapporteur vous l'a déjà dit, le professeur Pasquier est en train de nous faire un rapport dans ce contexte pour avoir vraiment les bases pour la décision suivante.

Concernant la stratégie intercantonale, j'aimerais souligner un seul point. Chez nous, nous avons une institution extrêmement importante, c'est le Centre ZIM de la Suisse occidentale qui se dénommera à l'avenir PLATIN, plate-forme d'innovation, et où les autres cantons romands participent également au financement.

J'aimerais vous donner deux ou trois informations concernant l'état de la préparation de la réalisation. Au niveau de la commission de mesures d'aide en matière de promotion économique, de la CAPE, nous avons défini le cadre et les critères de sélection pour les acteurs régionaux qui veulent déposer un projet. La gestion de la nouvelle politique régionale au sein de la promotion économique a été renforcée par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. D'ailleurs, M^{me} Anton, qui a commencé son travail avant-hier, est ici présente sur la tribune des visiteurs. Un nouveau site Internet «innovationregionale.ch» a été lancé la semaine passée. Les acteurs régionaux sont en train de définir leurs projets avec le soutien de la Promotion économique; ils les déposeront prochainement. Pour l'instant, quinze projets ont été annoncés auprès de la Promotion économique. En conclusion, avec la nouvelle politique régionale, nous avons un défi passionnant à relever mais, sans moyens financiers suffisants, nous ne pouvons pas avancer. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'avec les 34,1 millions de francs, la politique d'innovation et la politique de croissance du canton peuvent être considérablement développées. C'est la raison pour laquelle il vous invite à accepter ce projet de décret.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du message N° 75. Notre groupe soutient sans réserve l'effort engagé par le canton pour l'implantation de la nouvelle politique régionale.

Nous relevons, approuvons et saluons en particulier la proposition gouvernementale d'un montant de 23,1 millions complété des 11 millions de la Confédération. Nous regrettons d'ailleurs la modicité de ce montant même si nous la comprenons. Le soutien financier atteindra donc 8,5 millions par an pour cette législature. Le message reprend le contenu de la convention-programme signée avec la Confédération. Nous groupe approuve la répartition financière des différentes stratégies, sachant évidemment qu'il est difficile de modifier ces montants puisqu'ils dépendent de la convention-programme elle-même signée avec la Confédération.

Notre groupe approuve aussi la proposition de définition des critères impératifs et non impératifs tels que présentés dans le message. Il appartiendra à la commission d'aide à la promotion économique, la CAPE, de mettre en application ces critères et d'en tirer les enseignements pratiques.

Le groupe démocrate-chrétien vous recommande donc d'approuver le décret tel que présenté dans le message.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Message N° 75 «Crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique 2008–2011». Avec cette possibilité financière de pouvoir investir dans de nouveaux projets sélectionnés cela donne une énergie nouvelle à notre canton, qui est enviée par de nombreux voisins. Par contre, je regrette que, dès 2009, il n'y aura plus de distribution à des mandats structurels mais seulement à des projets déposés qui répondront aux critères des demandes NPR. Pour les autres demandes, plus modestes, il y aura moins de chance qu'avec la LIM. Je me permettrai de dire haut et fort: cela suit l'évolution de la société actuelle, le riche devient toujours plus riche, le pauvre devient toujours plus pauvre! Mais sans peine, puisqu'il y a aussi danger pour que les gros projets puissent survivre à long terme par leur fonctionnement. Concernant les régions, c'est aux communes de pouvoir les financer et de les développer; ce qui me fait souci quand on sait que les frais deviennent de plus en plus lourds avec les charges liées.

Malgré tout cela, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera à l'unanimité ce projet de décret.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le décret qui nous occupe ce matin n'est en fait que l'outil nécessaire au déploiement des effets voulus par le Grand Conseil au travers de la loi sur la promotion économique. Cette dernière, retouchée en décembre 2007 dans ce plénum, est le relais nécessaire et indispensable au niveau cantonal pour l'application de la nouvelle politique régionale.

A ce propos, hier, la presse nous informait qu'une charte, dénommée «Gotthardregion» concernant les cantons d'Uri, du Valais, du Tessin et des Grisons, fixant les lignes directrices du développement de cette nouvelle région, était adoptée. Il faut relever que cette région, englobant environ 840 000 habitants sur une surface de plus de 16 200 km², apparaît plutôt importante en rapport aux 263 000 Fribourgeois et leurs 1670 km²... Cette réalisation a été applaudie par la conseillère fédérale Doris Leuthard qui n'en attend d'ailleurs pas moins des effets de la NPR.

Ceci dit, de notre côté, nous devons être rapides et évolutifs, chercher des partenaires fiables afin que, dans un premier temps, nous soyons pris au sérieux et que, dans un deuxième temps, la Confédération nous considère comme une vraie entité régionale méritant par nos projets d'avant-garde l'aide fédérale. Mais pour cela, M. le Commissaire du gouvernement, il faut aller vite dans ce domaine. Les premiers arrivés seront les mieux servis. Il ne faut pas compter que les fonds NPR durent aussi longtemps que la LIM, l'arrêté Bonny, Régions+ ou Inter Reg. Les critères que les projets doivent obli-

gatoirement respecter devront impérativement comprendre entre autres les normes écologiques et sociales actuelles et devront contribuer au développement durable. Si ce n'est pas le cas, tous les articles de loi citant ces nouveaux concepts incluant le développement durable et particulièrement le principe *High-tech in the green* que vante notre promotion économique n'apparaîtront que comme de belles intentions sans une réelle volonté de les mettre en application.

La plus-value que nous avons l'intention d'ajouter à notre économie n'aura plus aucun sens et, surtout, n'instaurera pas l'image et la confiance que nous voulons donner de notre canton à nos futurs partenaires économiques.

C'est avec ces considérations impératives que le groupe socialiste soutiendra ce décret et vous invite à le faire dans le même état d'esprit.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité d'entrer en matière sur ce projet de décret. Nous estimons, en effet, qu'il est indispensable pour notre canton de se doter de moyens financiers lui permettant de soutenir des projets innovants et de mettre en place une politique foncière active dans l'objectif de faire face à la concurrence que se livrent les cantons au niveau économique. Nous avons pris note de la volonté de la promotion économique d'affecter les moyens financiers aux projets répondant aux critères de la NPR et non pas aux structures.

Toutefois, il conviendra de rester attentif au développement économique de l'ensemble du canton et non seulement du centre. Enfin, en ce qui concerne les structures régionales, qui ont vu leur mission considérablement évoluer avec l'entrée en vigueur de la NPR, nous avons pris bonne note que le canton est dans l'attente des conclusions du rapport établi par le professeur Pasquier pour définir ensuite des mandats de prestations avec les différentes régions du canton de Fribourg.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe libéral-radical vous propose d'approuver le décret.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Notre groupe soutient évidemment l'opportunité de la demande de crédits. C'est indiscutable tant pour mettre en œuvre la politique cantonale que pour mettre en œuvre la nouvelle politique régionale de la Confédération. Nous saluons aussi l'effort proposé par le canton qui, avec un montant additionnel, traduira sa volonté politique par un soutien à cette politique-là. Nous aurions évidemment souhaité que cette même volonté politique soit aussi présente dans d'autres cas lorsque la Confédération réduit ses subventions pour soutenir par exemple la politique cantonale d'économie d'énergie et qu'on ne prenne pas prétexte d'une réduction d'une subvention fédérale pour aligner les apports cantonaux.

Nous prenons note que cette nouvelle politique répond à une nouvelle conception qui voit les projets venir depuis en bas, qui oblige donc les régions à être beaucoup plus dynamiques et innovantes elles-mêmes. Nous savons que c'est un défi pour le canton puisqu'il a une large et longue tradition de projets *top-down*, depuis en haut vers le bas et qu'en plus de ça il n'a pas

à proprement parler une politique régionale explicite. Nous soutenons et saluons la priorité qui est donnée à la politique foncière. C'est un point indiscutable aussi même si nous pensons qu'il est temps que le gouvernement fasse état de ses compétences en la matière pour définir des pôles cantonaux de développement et pas seulement des pôles régionaux; il en a la faculté! Il nous paraît essentiel, pour être cohérent, que les fonds cantonaux soient utilisés pour mettre sur pied des pôles cantonaux de développement. Nous attendons là un effort de la part de notre exécutif. En fait, comme nous savons que c'est une première version, puisque c'est la première fois qu'on met en œuvre la nouvelle politique fédérale, nous espérons qu'il y aura au terme de cet exercice une évaluation externe qui permettra de nous doter des leçons suffisantes et des apprentissages pour préparer le message suivant.

Nous avons cependant une réserve très importante au niveau opérationnel. Elle porte sur les critères qui serviront à classer les projets qui recevront un appui cantonal. Effectivement, dans la catégorie des critères optionnels – la catégorie B – le premier critère, critère qui peut ou pas être pris en compte, dit que: «... le projet satisfait aux normes écologiques et sociales actuelles et contribue au développement durable». C'est une classification qui nous paraît inopportune et inacceptable! Inopportune, en effet, parce que le développement durable est un engagement ferme, qui est traduit dans l'article 3 de la Constitution par l'engagement de le promouvoir. On ne peut pas promouvoir le développement quand ça nous convient et quand c'est difficile ne plus le faire! C'est un engagement permanent et constant qu'on doit avoir pour être conséquent. Ce n'est pas un jeu qu'on peut utiliser de temps en temps seulement!

Finalement, le développement durable il faut le rappeler, si vous me permettez cette image, c'est un peu comme le sel dans la cuisine: on doit en mettre partout, tout le temps. Ce n'est pas un chapitre qu'on traite une fois et après ça pendant cinq ans on est bon! C'est un effort constant et permanent qu'on doit réaliser. C'est aussi inacceptable, en fait, parce que l'article satisfait aux normes écologiques et sociales actuelles et contribue au développement durable. On ne comprend pas comment on pourrait déroger à des normes qui sont en vigueur. Les normes en vigueur sont faites pour être appliquées. Le canton de Fribourg s'est déjà fait une triste image en n'appliquant pas certaines fois des normes au niveau national – je n'ai pas besoin de vous passer les exemples – pour qu'on ne les inscrive pas dans un tel message. Les normes sont faites pour être applicables et nous ne comprenons pas que ce critère soit optionnel.

C'est la raison pour laquelle, sans l'engagement ferme d'une requalification de ce critère, notre groupe s'abs tiendra.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Dass der Staat Wirtschaftsförderung betreibt, ist für mich als Unternehmer eine gute Tatsache. Daher danke ich dem Staatsrat für den Dekretsentwurf über den Verpflichtungskredit von 23,6 Mio. Franken für die Jahre 2008–2011.

Viele Bürgerinnen und Bürger waren durch die letzten Geschehnisse betreffend «Wirtschaftsverhinderung»

bewegt und verstehen die Welt nicht mehr. Es ist eine Tatsache, dass im Kanton Chefbeamte aus anderen Departementen, die sich auf ihre Weise profilieren wollen und die Scheuklappen tragen, diese Wirtschaftsförderung torpedieren und untergraben.

Der Vully-Käse aus Cressier, und dazu noch andere Verbote, die in den Medien nicht veröffentlicht wurden, lassen grüssen. In jedem privatwirtschaftlichen Unternehmen werden solche Chefs sofort vor die Tür gestellt. Wirtschaftsförderung im Staat bedeutet für mich, dass die linke Hand wissen sollte, was die rechte Hand machen will oder machen möchte.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). C'est à titre personnel et pour vous livrer quelques commentaires que je m'exprime sur le projet de décret qui nous est soumis pour d'abord relever que, conformément aux engagements pris lors du débat sur la révision de la loi sur la promotion économique, le Conseil d'Etat propose de maintenir sa contribution à hauteur de 23 millions, à hauteur des montants prévus dans le projet déposé à Berne. Bien sûr, la générosité, la cohérence complète auraient voulu que le canton mette les 12 millions manquant dans la contribution de la Confédération mais il ne faut pas rêver.

Quelques commentaires sur la répartition de ces 34 millions: 900 000 francs pour les énergies renouvelables, c'est peu. C'est à mon avis trop peu pour un domaine qui possède un gros potentiel d'innovation et de développement. 13 millions pour la politique foncière active, c'est beaucoup en proportion; espérons que cela portera des fruits! Enfin, 1,6 million pour les structures territoriales, cela ne sera pas de trop pour soutenir et dynamiser les régions fribourgeoises qui sont prêtes, avec leurs moyens, à jouer le jeu du développement économique de ce canton et dans la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en particulier.

C'est avec ces commentaires que je soutiens ce décret et vous invite à en faire de même.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le message nous informe que le canton serait appelé pour un montant de 600 000 francs dans la stratégie transfrontalière. Il est mentionné que ce montant serait dans le cadre de l'opérationnel France-Suisse et qu'il va concerner le programme alpin. Est-ce que le Conseil d'Etat a plus d'informations dans ce projet et peut-il nous en dire un peu plus?

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Ich nehme Stellung zur Kategorisierung der Kriterien.

Herr Staatsrat, sagen Sie mir, wie eine Wirtschaft in einem Umfeld, in dem Boden und Wasser vergiftet sind, die Luft zum Himmel stinkt und die Menschen auf der Strasse einen Mundschutz tragen müssen, erfolgreich bestehen kann? In einem solchen Umfeld werden die Menschen krank. Kranke Menschen verursachen Arbeitsumfälle und sind schlechte Konsumenten. Sie verursachen vor allem Kosten. Auch Arbeitnehmerinnen, die sozial unverträgliche Löhne erhalten und deshalb zu «working poor» werden, sind nicht prädestiniert, die Wirtschaft anzukurbeln.

Seien wir nicht rückständig und verantwortungslos und stützen wir unsere Verfassung, die eine ganz klare, ganz klare Aussage macht über die Staatsziele. Ich erlaube mir, sie zu zitieren. Artikel 3: Die Staatsziele sind: Die Förderung des Gemeinwohls, der Schutz der Bevölkerung, die Anerkennung und Unterstützung der Familien als Grundgemeinschaft in der Gesellschaft, die Gerechtigkeit, die soziale Sicherheit, der kantonale Zusammenhalt unter Achtung der kulturellen Vielfalt, der Umweltschutz und «last, but not least» die nachhaltige Entwicklung.

Das Kriterium der ökologischen und sozialen Nachhaltigkeit muss in der heutigen Zeit prioritär sein. Die Landwirtschaft hat es schon lange verstanden, dass nur dieser Weg für das Wohl der Menschen eine Zukunft hat. Warum sollte die Wirtschaft nicht folgen? In diesem Sinne bitte ich Sie, das Kriterium 1 der Kategorie B unbedingt, unbedingt in die Kategorie A zu integrieren – für das Wohl der Zukunft unseres Kantons und der Bevölkerung, die hier lebt.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants, y compris les rapporteurs des groupes qui sont favorables à l'entrée en matière. MM. les Députés Siggen et Thévoz ont notamment relevé l'effort manifesté du canton en matière de promotion économique et on peut les rejoindre. Le souci partagé par M^{me} la Députée Gobet et M. le Député Genoud concernant les structures régionales sont également un souci partagé par les membres de la CAPE, de la commission économique, et là, nous attendons effectivement le rapport. Par rapport à ce qu'a dit M. le Député Genoud – *les riches deviennent toujours plus riches, les pauvres deviennent toujours plus pauvres* – je relève que le fait que la NPR subventionne désormais des projets innovants sera certainement plus favorable au canton que de subventionner des structures.

En ce qui concerne la remarque de M. le Député Corminbœuf concernant la taille des régions et, notamment il a parlé de la Gotthardregion qui a été constituée, je crois que jusqu'à aujourd'hui, le canton de Fribourg a quand même montré qu'on était capable, avec nos moyens, de jouer aussi dans la cour des grands.

M. le Député Binz a parlé du problème du «Vully Käse». Je laisserai M. le Directeur de l'économie en parler, notamment des incompatibilités qui peuvent exister en matière de promotion économique.

M. le Député Crausaz, rassurez-vous! La question du tableau de répartition des montants, et notamment le montant affecté à la politique foncière active, a également fait un large débat au sein de la commission. C'est vrai que là, l'expérience devra certainement nous aider, cas échéant, à corriger un tant soit peu ces montants ou tout au moins sa répartition. Je laisse M. le Commissaire répondre à la question de M^{me} Cotting concernant la politique transfrontalière.

Enfin, bien évidemment, le critère dont ont parlé M. le Député Thévoz et M^{me} la Députée Weber-Gobet en citant notamment l'article 3 de la Constitution, a aussi fait débat au sein de la CAPE lorsqu'il s'est agi de répartir ces critères. Nous avons eu le débat pour savoir si ce critère devait être en catégorie A ou B.

M. le Député Corminbœuf, en qualité de rapporteur du groupe socialiste, a aussi fait état de ce critère et

des questions de développement durable. J'aimerais vous rassurer, notamment M. le Député Corminbœuf, puisqu'il est également membre de la CAPE, il aura tout loisir de porter un œil très attentif sur les projets qui seront déposés. J'aimerais aussi vous dire l'état d'esprit qui règne au sein de cette commission. Nous avons, je peux le dire, une sensibilité écologique et environnementale au sein de cette commission, pas à outrance mais raisonnable! Pourquoi ce critère est-il le premier de la catégorie B? Tout simplement, on ne voulait pas que pour un projet économique il soit un caractère éliminatoire d'entrée. On voulait pouvoir examiner le projet, raison pour laquelle nous nous sommes donné une certaine marge de manœuvre au sein de cette commission. Ce sont des bases de travail qu'on s'est données. Ces bases de travail vous permettent aussi de savoir sur quoi on se base, raison pour laquelle – et je souhaite que l'Alliance centre gauche puisse faire un pas et ne pas s'abstenir – puisqu'il est clair qu'aujourd'hui il sera certainement difficile de vous promettre une requalification de ce critère puisqu'en politique les promesses, en principe, on devrait essayer de les tenir!

Le Commissaire. J'aimerais également remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien. M. le Rapporteur a déjà largement répondu à plusieurs questions, c'est la raison pour laquelle je me permets de me concentrer sur cinq points encore.

Tout d'abord concernant le financement des structures, M^{me} Gobet et M. Genoud ont soulevé cette question. Il est vrai que le Conseil d'Etat a décidé de payer encore pour l'année 2008 des subventions structurelles et il était même d'accord de couvrir la lacune qui s'est créée à cause de la fin du subventionnement par la Confédération. Mais, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, il est très clair qu'on ne doit plus subventionner les structures. On veut, via les projets, pouvoir donner un soutien. Il a été relevé, à plusieurs reprises, le professeur Pasquier, qui a fait une étude approfondie, qui a *interviewé* toutes les régions et tous les partenaires importants, nous fera des propositions concrètes pour nous donner ensuite la possibilité de faire des mandats de prestations raisonnables avec ces différentes régions. J'aimerais quand même relever dans ce contexte-là que les régions ont pu faire le deuil sur cette décision-là et je les remercie et les félicite pour les initiatives qu'elles avaient prises. Elles ont mis en place des alternatives pour quand même pouvoir continuer avec ces secrétariats régionaux.

Concernant le deuxième point, M. Genoud, vous avez parlé des riches qui deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. Je ne peux pas non plus faire la même appréciation parce que, avec la nouvelle politique régionale, on aura la possibilité de collaborer. Je vous donne l'exemple des *clusters*. Le *cluster*, cette collaboration dans le contexte de l'injection qui est menée en premier lieu par l'Ecole d'ingénieurs et où il y a beaucoup d'entreprises dans toutes les régions et tous les districts du canton qui sont impliqués. Là, nous pouvons vraiment aller de l'avant et *booster* vraiment aussi la croissance économique.

Troisième point, la question importante ou les remarques de M. Corminbœuf, M. Thévoz et M^{me} Weber-Gobet.

Oui, vous avez raison, le développement durable est un critère important! C'est un critère très important pour le canton et pour l'économie cantonale également. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, d'ailleurs aussi mis en exergue par notre slogan *High-tech in the green* et je suis convaincu que Fribourg gagnera s'il peut vraiment choisir ce créneau de ce *clean-tech* où il pourra vraiment montrer que le canton de Fribourg, avec une forte partie rurale, pourra vraiment aller de l'avant. Mais quand même, M. le Rapporteur l'a dit, on doit avoir, pour vraiment connaître du succès dans la nouvelle politique régionale, une certaine flexibilité, c'est la raison pour laquelle on l'a mis sous le premier point sous catégorie B. Je peux vous assurer que et la CAPE, la commission, et le Conseil d'Etat, qui doit prendre des décisions à partir de 300 000 francs, sont conscients de l'importance de ce principe crucial qui est, comme vous l'avez souligné M^{me} Weber-Gobet, quand même un but étatique selon notre Constitution. Nous serons vraiment très attentifs à ce que la grande partie de ces projets répondent vraiment à ce critère.

Quatrième point, la question de la politique foncière active. M. Thévoz, vous avez dit que l'Etat devrait pouvoir définir les pôles stratégiques. C'est bien ça que nous devons faire aussi selon la loi que nous avons révisée dernièrement. A l'article 15, il est dit très clairement: *Sur la proposition des deux Directions mentionnées à l'article 14, le Conseil d'Etat désigne les terrains et bâtiments considérés comme stratégiques pour le développement économique du canton*. Je peux vous dire que la Direction de l'aménagement et la Direction de l'économie sont en train de faire ce travail et de définir ces terrains stratégiques.

Le cinquième et dernier point, la réponse à la question de M^{me} Cotting. Vous l'avez vu, la stratégie transfrontalière, c'est vraiment une stratégie qui n'est pas au centre de nos préoccupations pour nous, le canton de Fribourg, mais dans le contexte de cette collaboration intercantonale en Suisse occidentale, nous jugeons quand même important de pouvoir en profiter. C'est la raison pour laquelle nous avons dit qu'on veut aussi pouvoir collaborer dans le contexte de ce projet de collaboration entre la Suisse et la France. Il y a des projets intéressants aussi pour Fribourg, comme par exemple, le projet «Protection des forêts». Je ne peux pas vraiment vous donner une information très claire maintenant sur ce qui est vraiment le contenu de ce projet mais également là, on peut avoir des retombées intéressantes pour notre économie fribourgeoise.

Avec ces quelques remarques, M. le Président, j'ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Le montant total octroyé pour la période est de 34,1 millions, y compris le montant de la Confédération, ce qui fait une somme de 8,5 millions à disposition par an.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

Le Commissaire. En principe, la période dure quatre ans mais là, nous avons tout de même prévu le cas échéant, de pouvoir prolonger pour une année pour avoir cette flexibilité.

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 2. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/

CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

Ont voté non:

Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 6.*

**Mandat MA4006.07 Nicole Aeby-Egger/
Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet/
Michel Zadory/Gilles Schorderet/Werner
Zürcher/Pierre-André Page/Gilbert Cardinaux/Roger Schuwey/Alfons Piller
(classification des fonctions des infirmiers/
infirmières)¹**

Débat sur la recevabilité

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat vous propose de considérer cet objet comme irrecevable. De ce fait, nous allons procéder à un débat et à un vote sur la recevabilité de ce mandat MA4006.07. Si, comme le demande le Conseil d'Etat, le Grand Conseil décide que cet objet est irrecevable il sera ainsi rayé du registre. Si, au contraire, le Grand Conseil estime que l'objet est recevable nous passerons au débat puis au vote sur sa prise en considération.

La discussion sur la recevabilité du mandat MA4006.07 est ouverte.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Pour la troisième année consécutive, nous voici dans un nouvel épisode de l'histoire dramatique des classes de salaire des infirmières. C'est un peu comme dans les séries américaines. Il y a plusieurs saisons, beaucoup de rebondissements et c'est difficile d'en prévoir le dénouement. Le suspens est lié aux surprises que nous réservent les réponses du Conseil d'Etat. Dans sa première réponse en vue du postulat, le Conseil d'Etat omet de mentionner la classe supplémentaire attribuée aux enseignants en 2004 et appuie ses arguments uniquement sur ÉVAL-FRI. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat était déjà contre ce postulat que nous avons accepté par 96 voix contre 14 et 2 abstentions. Ensuite, nous avons reçu le rapport sur le postulat et, là, on apprend que cette classe supplémentaire en 2004 n'est pas une valorisation de traitement mais une action limitée et provisoire. On voit que le provisoire dure. De plus, on découvre que la responsabilité pédagogique des enseignants est jugée plus importante que la responsabilité vitale des infirmières. Ce rapport ne nous apporte pas la transparence attendue et justifie le dépôt du mandat.

Et, maintenant, dans les arguments donnés en vue de nous convaincre de rejeter le mandat, de nouveaux

¹ Déposé et développé le 13 septembre 2007, *BGC* p. 1333; réponse du Conseil d'Etat le 27 mai 2008, *BGC* p. 1107.